



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 03 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET

Membres en exercice : 13

Date de convocation : 03/03/2023

Membres présents : 9

Absent représenté : 1

Votants : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCoux, Vice-Présidente,
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme CEsSE, Mme BEDU, Mme BEELS, M. BEDU,
M. DROMAS,

ÉTAIT ABSENT-REPRÉSENTÉ :

Monsieur COMBAL donne pouvoir à Madame DESCoux

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme FRANCOISE, Mme ETIENNE, M. DIELENSCHNEIDER

SECRETARE DE SEANCE : Mme MARTINS

N°2023-02 - Participations financières pour la classe de découverte 2023

VU l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles,

VU le budget de l'exercice,

CONSIDÉRANT qu'il convient de soutenir les familles qui rencontrent des difficultés,

CONSIDÉRANT, qu'il y a lieu de proposer une aide financière aux familles qui en font la demande

ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de répartir les aides en fonction du tableau ci-dessous :

Familles avec 1 enfant participant

Quotients	Participation du CCAS
A / B / C	15€
D / E / F	30€
G / H / I	0€

Familles avec 2 enfants participant

Quotients	Reste à charge pour la famille	Participation du CCAS
A / B / C	25 %	75 %
D / E / F	50 %	50 %
G / H / I	75 %	25 %

DIT que les crédits ont été prévus à l'article 6562 « Aides » du budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 14 mars 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Torcy le 20/03/2023

et de la publication, le 04/04/2023

Mr Arnaud BRUNET
Président du CCAS

